

PROGRAMME DE FORMATION AU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS »

I. EXIGENCES PREALABLES ET REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Le CCDACM est accessible aux animateurs :

- titulaires ou en cours de formation BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS,
- titulaires du PSC1 ou équivalent
- Et Justifiant d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs (attestations à fournir)

Référentiel professionnel :

Un/une directeur/trice d'accueil collectif de mineurs (ACM) doit être en capacité de :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur en tenant compte des enjeux politiques, éducatifs et sociaux des accueils collectifs de mineurs et en assurer la mise en œuvre,
- Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique en référence aux intentions éducatives, au mode de direction choisi et au projet d'un accueil collectif de mineurs
- Assurer l'accompagnement et la formation pratique des membres de l'équipe pédagogique en tant que de besoin,
- De diriger le cas échéant d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (techniciens, personnels de service ...)
- Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM
- Gérer le suivi de la vie quotidienne
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.
- Développer les partenariats et la communication

Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation. Contact : Hélène Boineau, référente handicap du Boulevard des potes.

II. LE CONTENU DE FORMATION ET METHODES PEDAGOGIQUES (115H)

Le cursus de formation comprend plusieurs phases : Positionnement (15 et 16/09/2025) et 2 périodes de Connaissances de base (du 18/09/2025 au 22/05/2026), expérience pratique de

direction (entre septembre 2025 et septembre 2026), Analyse de l'expérience et retour sur la formation (septembre et octobre 2026).

Positionnement :

Les 15 et 16/09/2025, 14h de positionnement intégré au cursus de formation seront organisées pour permettre à chaque stagiaire d'analyser ses expériences et d'autoévaluer ses besoins de formation.

Session 1 : 18 et 19/09, 13 et 14/10, 17 et 18/11, 15 et 16/12/2025 (6 jours soit 56h)

Module 1	Les Fonctions de direction dans le contexte des Accueils Collectifs de Mineurs et de l'Education Populaire Historique de l'Education populaire et des ACM Les différentes structures de loisirs et types d'accueil collectifs de mineurs Les partenaires spécifiques aux ACM Les 5 fonctions du directeur d'ACM Méthodes actives et démarche d'éducation populaire	3.5h
Module 2	Elaboration d'un projet pédagogique en direction des 3/18 ans Connaissance et besoins de l'enfant, inclusion d'enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques Les différents projets en ACM Etapas pour élaborer un Projet pédagogique. La Laïcité au sein d'un accueil collectif de mineurs Elaboration collective d'un PP avec une journée type Liberté, Autorité et Sanction, gestion de conflits Autonomie et Participation des publics	21h
Module 3	Recrutement Les fiches de poste Délégation de pouvoir Le recrutement du personnel, sensibilisation à la discrimination à l'emploi	7h
Module 4	Gestion du personnel Les relations dans une équipe, gestion de conflits Méthodes de conduite de réunion et dynamique de groupe Rôle formateur du directeur Evaluation et appréciation des stagiaires	10,5h
Module 5	Le Vivre ensemble et la citoyenneté Echanges de pratiques, apports sur la citoyenneté Sensibilisation à la lutte contre le racisme et les discriminations Approche d'une pratique raisonnée du numérique	10.5h
Module 6	Accompagnement du projet d'expérience pratique de direction ou de direction adjointe Elaboration du projet personnel de direction Connaissance des lieux ressources Elaboration des outils et du plan de recherche	3,5h

Session 2 : 20 et 21/04, 21 et 22/05/2026 (4 jours soit 28h)

Module 7	Les fonctions de gestion administrative et comptable Budgétisation Ventilation Economat Gestion administrative HACCP et équilibre alimentaire La réglementation des ACM, les responsabilités, les assurances Fonction sanitaire et rôle de l'assistant sanitaire	24,5h
Module 8	Accompagnement du projet d'expérience pratique de direction ou de direction adjointe Suivi de l'élaboration du projet L'évaluation	3,5h

Entre la 2eme session et la 3eme session de formation, un stage pratique obligatoire en situation de direction plénière ou adjointe doit être effectué pendant 18 jours minimum dans un ACM déclaré dont la moitié au moins en accueil de loisirs extra scolaires, séjour de vacances ou accueils de scoutisme. L'expérience de direction est réalisée en ACM déclaré sur le territoire national au travers de 3 périodes maximum sachant qu'un mercredi après-midi = 1 jour et 2h de périscolaire hors mercredi = 0,5 jour. Il est fortement conseillé d'effectuer une expérience de stage prévoyant 3 nuitées minimum et d'expérimenter le fait de gérer une équipe de 2 animateurs minimum. Une partie du stage en direction plénière est un plus.

Un tuteur devra être désigné par l'organisateur ou le responsable de la structure. Il assurera un rôle d'accompagnateur sur le terrain, une convention tripartite sera signée entre le stagiaire, l'organisateur et le centre de formation, désignant le tuteur et explicitant son rôle.

La Responsable formation du Boulevard des potes sera en contact (visite si possible et/ou contact téléphonique au minimum) avec les tuteurs avant et après le stage pratique et restera joignable pendant la période de stage afin d'accompagner tuteurs et stagiaires selon les besoins.

Session 3 : 14 et 15/09, 12 et 13/10/2026 (4 jours soit 28h)

Module 9	Retour sur l'expérience pratique / analyse Echanges collectifs sur les expériences pratiques Positionnement du directeur dans un contexte social, culturel et éducatif. Situer son engagement. Analyse des situations vécues avec accompagnement individuel	7h
Module 10	Préparation de l'écrit et de la soutenance orale Les modalités de l'épreuve, appréhender l'exercice oral, se préparer aux échanges avec les évaluateurs	21h

	Ateliers expression et atelier écriture	
	Bilan de la formation	

Les méthodes pédagogiques dites « actives » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage. Des travaux en sous-groupes et des études de cas sont aussi régulièrement proposées pour favoriser les échanges entre stagiaires.

III. CONDITIONS DE CERTIFICATION

En plus des 126h de formation et des 18 jours, consécutifs ou non consécutifs de stage pratique, le stagiaire devra produire **un écrit d'une vingtaine de pages** présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.

Il devra remettre au centre de formation deux documents en même temps que son écrit :

- La/les déclaration(s) d'ACM attestant sa fonction de direction sur les 18 jours de pratique
- Le bilan du tuteur de stage. Ce document précise le contexte de stage du candidat, les missions qui lui auront été confiées en qualité de directeurs/trice et une appréciation critériée de la part de l'organisateur de l'ACM ayant accueilli le stagiaire ou du tuteur désigné. Ce bilan pourra éclairer le jury si nécessaire pendant le temps de la délibération.

IV. MODALITES DE CERTIFICATION

Objectifs de l'épreuve

Vérifier la capacité de la/du candidat.e à diriger un accueil collectif de mineurs dans ses différentes dimensions et en toute responsabilité et sécurité.

Nature de l'épreuve

Un document écrit d'une vingtaine de pages (préconisation : entre 20 et 30 pages maximum hors annexes) présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs sera déposé/envoyé au centre de formation 15 jours minimum avant la date de la soutenance.

Dans ce document, la/le candidat.e présente et analyse les 5 fonctions de direction mobilisées en ACM au regard de son expérience pratique et des contenus abordés en formation théorique. Elle/il étaye ses questionnements professionnels par des exemples vécus/expérimentés sur le terrain. A minima, elle/il présente en annexe de son document, un projet pédagogique qu'elle/il a conçu et mis en œuvre dans le cadre de son stage pratique.

Ce document constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par la/le candidat.e. Une souplesse de + ou – 5 minutes est accordées par le jury régional.

Après une brève présentation personnelle, la/le candidat.e précise le contexte de son stage pratique et propose une analyse personnelle de la fonction de direction d'ACM.

La/le candidat.e présente les outils qu'elle/il a confectionnés dans le cadre d'une ou plusieurs fonctions de direction expérimentées. La/le candidat.e peut s'accompagner d'un support visuel.

Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée au centre de formation (15 rue Marbotin 33000 BORDEAUX) et au siège de l'association (29 rue Bergeret 33000 BORDEAUX) en fonction du nombre de commissions d'évaluation et du nombre de candidats.

L'entretien de chaque candidat se fait devant une commission d'évaluation constituée de 2 évaluateurs (formateurs + professionnels).

Les candidats devront présenter leur convocation et leur pièce d'identité aux évaluateurs. Toute absence sera immédiatement signalée à la responsable de formation. Les absents pourront se présenter à l'épreuve de remédiation.

Les évaluateurs auront en leur possession le document écrit par la/le candidat.e au moins 10 jours avant la date de l'épreuve ainsi que le guide de l'évaluateur (fait par la DRAJES) et un document rappelant les modalités de déroulement de l'épreuve (date, horaires, temps imparti, lieu, objectifs), le référentiel de compétences du certificat complémentaire, le programme de formation et les grilles de certification.

Le jour de l'épreuve, une réunion d'harmonisation est organisée par le centre de formation afin de rappeler à tous les évaluateurs les règles de déroulement de l'épreuve, la déontologie et de répondre aux questions.

L'organisation du déroulé des entretiens prévoit avant et après chaque entretien un temps de concertation entre les deux évaluateurs.

A la fin des entretiens, le centre de formation réunit à nouveau les évaluateurs afin d'échanger sur les entretiens et sur les appréciations données par chaque commission.

Les résultats des épreuves seront communiqués aux candidats après validation par le jury régional.

Date de l'épreuve

Le 12 novembre 2026

Une épreuve de remédiation sera organisée si nécessaire **le 12 décembre 2026**.

V. COMPETENCES A EVALUER ET CRITERES D'EVALUATION

C 1.1 Organiser et évaluer les activités

1-1 :Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur

L'organisateur est présenté, situé dans ses orientations, ses spécificités, son projet éducatif, son territoire d'intervention, ses partenaires institutionnels et ses ressources.

La/le candidat.e peut citer à l'oral, sait où trouver les informations ou fait référence dans son écrit à la réglementation en vigueur.

Elle/Il a compris la démarche d'élaboration de projet et a réfléchi à des objectifs adaptés aux caractéristiques du public accueilli.

Elle/Il a défini les moyens permettant la mise en œuvre du projet pédagogique en associant son équipe.

Elle/Il construit des outils adaptés à l'évaluation du projet pédagogique.

Elle/Il sait prendre en compte la relation avec les parents.

1-2 : Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique

La/le candidat.e décrit les ressources mobilisées autour des enjeux éducatifs et de la mise en œuvre du Projet pédagogique.

Elle/il s'appuie sur les compétences des membres de son équipe.

Elle/Il décrit les modalités employées dans le cadre de l'animation d'une réunion d'équipe.

Elle/Il présente une démarche permettant l'évaluation des actions d'animation.

1-3 : Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

La/le candidat maîtrise les démarches administratives liées aux ACM (télédéclaration...).

Elle/Il prévoit les besoins matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

Elle/Il a compris les mécanismes d'un budget lié à la mise en œuvre d'un projet pédagogique, est capable de décrire sa construction et sa gestion.

Elle/Il explique les modalités de travail mises en œuvre avec sa hiérarchie.

C 1.2 Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM

2-1 : Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques

Elle/Il anime des temps de formation de son équipe.

Elle/Il élabore des supports écrits et/ou techniques à destination des membres de son équipe (documents divers, malles pédagogiques ...).

Elle/Il anime des temps collectifs et/ou individuels d'évaluation de la réalisation du projet pédagogique.

2-2 : Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes

Elle/Il prend en compte les caractéristiques de chaque individu au sein de l'équipe impliquée dans la mise en œuvre des actions relevant du projet pédagogique (compétences, fonctions, statuts ...).

Elle/Il met en place des espaces d'échanges et de régulation entre les membres de l'équipe.

2-3 : Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

Elle/Il décrit et explique la méthode employée dans le cadre de la gestion administrative des personnels (planning, horaires, jours de congés, temps de pause ...).

Elle/Il décrit et explique les supports de communication mis en œuvre au sein de l'accueil vis-à-vis des familles.

Elle/Il décrit les méthodes utilisées pour assurer un travail collaboratif au sein de l'équipe et gérer les conflits éventuels.

C 1.3 Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

3-1 : Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles

La/le candidat.e présente les spécificités du territoire (freins et leviers).

La/le candidat.e présente et explique les modalités d'accueil des publics (conditions d'inscriptions, choix tarifaires de la structure organisatrice, lieu de l'accueil, horaires d'accueil, moyens matériels et humains mis à disposition par la structure organisatrice ..).

Elle/Il décrit et explique la dimension partenariale de son action.

Elle/Il a réfléchi aux modalités d'accueil des publics à besoins spécifiques (besoins matériels, humains, pédagogiques ...).

3-2 : Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif

Elle/il construit les règles de vie quotidienne et collective de l'accueil en associant son équipe et le public accueilli.

Elle/Il explique comment elle/il a pensé l'aménagement de l'espace en fonction des caractéristiques de son public (tranches d'âges, besoins et attentes particulières ...).

3-3 : Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

La/le candidat.e prévoit des espaces d'échanges et d'expression permettant au public accueilli de prendre part aux décisions et à la mise en œuvre de projets d'action.

Elle/Il explique les méthodes pédagogiques utilisées pour favoriser la participation et l'implication des publics. Elle/Il fait le lien avec les notions de participation citoyenne.

VI. L'ENCADREMENT DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE

Coordination :

☑ : Hélène Bordeaux Responsable formation, Boulevard des potes, titulaire du DESJEPS et du BAFD

La coordination du CC DACM correspond à 10% du temps de travail de la Responsable Formation.

Intervenants :

☑ : Hélène Bordeaux, Responsable formation au Boulevard des potes depuis avril 2021, titulaire du DESJEPS et du BAFD, directrice d'ACM pendant 30 ans

☑ : Hélène Boineau, Coordinatrice de projets au Boulevard des potes depuis 19 ans, titulaire de la Licence pro Valorisation, Animation et médiation des territoires ruraux, Formatrice Valeurs de la républiques et Laïcité
(sur la thématique de la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et la laïcité)